

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUILLET 2020 A 19H00

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt, le **27 JUILLET A 19H00**

Extrait affiché le :
28 juillet 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Affectation de résultat.

Absent(s) : /

Absent(s) excusé(s) : M. BURGER Emmanuel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien à Monsieur le Maire

M. TARDIEU François à M. COLIN Joël

M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia

Mme PIANT Noëlle à M. SALÉRIO Philippe

N° 52/2020

Secrétaire de séance : M. RAMBOURG Bernard.

Le résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Après constatation des résultats de fonctionnement l'Assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement,

Pour rappel, par délibérations n° 103 et 104 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de la clôture des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » au 31 décembre 2019. Le résultat de clôture de ces budgets annexes est affecté au budget principal.

Pour l'année 2019, il est donc proposé à l'Assemblée délibérante l'affectation suivante des résultats:

- Budget principal et budget annexes clôturés et reversés au Budget Principal :

Les résultats 2019 des 3 budgets concernés s'établissent comme suit :

Budget Principal :

FONCTIONNEMENT		2019
RECETTES	Total des titres	6 105 327 59
DEPENSES	Total des mandats	5 844 404.83
		+ 260 922.76

INVESTISSEMENT		2019
RECETTES	Total des titres	2 457 542.05
DEPENSES	Total des mandats	3 538 233.09
		- 1 080 691.04
	Reports en recettes d'investissement	437 209.21
	Reports en dépenses d'investissement	180 388.82
	Déficit de la section d'investissement à couvrir	- 823 870.65

Budget annexe « Eau » :

FONCTIONNEMENT		2019
RECETTES	Total des titres	583 221.05
DEPENSES	Total des mandats	137 607.28
Solde		+ 445 613.77

INVESTISSEMENT		2019
RECETTES	Total des titres	515 563.58
DEPENSES	Total des mandats	228 004.83
	Solde	+ 287 558.75
	Reports en recettes d'investissement	81 304.40
	Reports en dépenses d'investissement	461 854.40
	Déficit de la section d'investissement à couvrir	- 92 991.25

Budget annexe « Assainissement » :

FONCTIONNEMENT		2019
RECETTES	Total des titres	658 834.55
DEPENSES	Total des mandats	177 862.82
	Solde	+ 480 971.73

INVESTISSEMENT		2019
RECETTES	Total des titres	136 625.15
DEPENSES	Total des mandats	308 947.50
	Solde	- 172 322.35
	Reports en recettes d'investissement	75 923.07
	Reports en dépenses d'investissement	226 544.72
	Déficit de la section d'investissement à couvrir	- 322 944.00

Le cumul des résultats de ces 3 budgets s'établit comme suit :

	PRINCIPAL	EAU	ASSAINISSEMENT	CUMUL
FONCTIONNEMENT	260 922.76	445 613.77	480 971.73	1 187 508.26

INVESTISSEMENT	-1 080 691.04	287 558.75	- 172 322.35	- 965 454.64
REPORTS EN INVESTISSEMENT	+ 256 820.39	-380 550.00	- 150 621.65	- 274 351.26
DÉFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A COUVRIR	- 823 870.65	- 92 991.25	- 322 944.00	-1239 805.90

Il est proposé d'affecter l'excédent de clôture 2019 de la section de fonctionnement de 1 187 508.26 € en recette d'investissement 2020 du budget principal « Ville de Raon l'Etape », au compte 1068 de réserve (c/1068).

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal approuve l'affectation telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,